

rand a reçu un bref de sécularisation, mais pas autre chose. Talleyrand fit une première demande de sécularisation avec pouvoir de se marier. Le bref du 10 mars 1802 accordait la levée des censures, remplaçant *sous certaines conditions* l'évêque à l'état laïque, lui donnait la permission de vêtir l'habit séculier et d'exercer les fonctions publiques. Le cardinal Caprara, voyant qu'il n'y était point question de la dispense du voeu de chasteté, l'unique objectif de l'évêque, ne lui communiqua pas ce bref. Talleyrand qui savait pertinemment ce qui s'était passé, fit agir Napoléon et essaya d'obtenir par les voies diplomatiques ce que l'on avait refusé à sa demande. Le pape ne biaisait point; seulement le bref envoyé à cette occasion ne posait plus certaines conditions au retour à la vie laïque, d'autre part cependant il était muet sur la question du mariage, chose cependant qui avait été formellement demandée. Par conséquent il y avait sécularisation réelle, mais Talleyrand n'était aucunement délié du voeu de chasteté. Talleyrand feignit d'y voir cette concession et le fit ainsi entériner par le Conseil d'Etat, qui affirmait dans son décret que Talleyrand avait obtenu un bref de *pleine et entière* sécularisation. Rome protesta immédiatement et directement, et par le cardinal Caprara, contre l'extension donnée au bref. On fit plus, une note fut envoyée aux nonces où il était dit : " En vertu du bref pontifical, le cardinal-légit (Caprara) a reconcilié à l'Eglise Talleyrand, ministre des affaires étrangères, l'a rendu à la communion laïque *en lui conservant toute-fois le voeu qui le liait en vertu de son ordination* ". Le légat essaya de faire passer cette note dans les journaux français, mais la garde était bien faite, et la peur du premier consul empêcha la réussite de ce projet.

— Pour essayer de fléchir le Souverain-Pontife, Talleyrand avait invoqué des précédents. Camille Pamphili, cardinal et

neveu d'Inn
Borgia, arche
vêque de Mantoue,
cardinal Mauri
Bourbon, arche
vêque laïque; le bér
roi de Pologn
aussi roi de l
bonne, monta
passa lui auss
dotal à l'état
exemples de s
l'Eglise, et il
ministre ce qu
répondre que l
vue du bien d'u
à un prêtre de
n'existait point
de prendre fem
faires étrangère
réponse, les fait
phili et César l
l'histoire, mais
pale et n'avaien
de Gonzague et
mais se prévalar
reçu le diaconat
année de leur cas
la famille de Bo
ils ne s'étaient
noncé à la prêtris